

**Forum: Questions et discussions variées en aquariophilie**

**Topic: Les poissons considérés comme "domestiques" par la loi française**

**Subject: Re: Les poissons considérés comme "domestiques" par la loi française**

Posté par: tiago

Contribution le : 14/3/2007 17:30:03

Une question : qu'en est-il de ceux qui sont strictement interdits ou restreints au zoo... pour cause d'extinction potentielle ou de dangerosité (certains sont quand même mortels



) ?

Il y a des listes propres à la France ? A mon avis oui, mais où peut-on en trouver une qui soit récente ?

Je sais que beaucoup d'espèces australiennes ont leurs exportations interdites en Australie mais nous, avons nous une liste détaillée disponible des importations interdites pour vérifier que l'on ne commet pas une erreur en achetant un poisson ou un invertébré ?

Aussi, comment font les douanes pour différencier précisément les espèces d'élevages autorisés et ceux issus de captures interdites lors du passage en douane ? Si seuls les documents font office de preuve, c'est assez limité car beaucoup de pays d'où viennent certaines variétés ont une administration assez faible, qui a des lacunes, si elle n'est pas malheureusement corrompue.